

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 MAI 2021

DELIBERATION N°2021.00171

**TARIFS APPLICABLES DANS LES TRANSPORTS URBAINS ET LES
TRANSPORTS SCOLAIRES EN 2021**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 mai 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 103

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 114

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIÉRI,
Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON,
M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER,
Mme Véronique FALZONE M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par
Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PEISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC,
M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,

RECUEILLI EN PREFECTURE
Le 01 juin 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210520-02021001710

DATE D'AFFICHAGE : 01 juin 2021

Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN,
M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir M. Julien LUYA

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Audrey BERTHEAS,
M. Henri BOUTHEON, M. Jérôme GABIAUD, M. Jean-Louis ROUSSET,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Laura CINIERI

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 MAI 2021

TARIFS APPLICABLES DANS LES TRANSPORTS URBAINS ET LES TRANSPORTS SCOLAIRES EN 2021

La création du Pass 10 voyages à 10 € en octobre 2014 ainsi que la simplification de la gamme tarifaire en janvier 2015 ont contribué à la mise en place d'une politique tarifaire attractive, avantageuse et incitative à l'utilisation des transports en commun.

Dans le double objectif de faciliter toujours davantage l'utilisation des transports en commun et d'améliorer le pouvoir d'achat des familles, il est proposé une nouvelle offre tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

1) Tarifs dans les transports urbains :

il est proposé de mettre en place, aux conditions actuelles, un abonnement mensuel au tarif de 10 € :

- pour les moins de 26 ans,
- les étudiants,
- les personnes handicapées titulaires de la Carte Mobilité Inclusion,
- les bénéficiaires de la CMU,
- les demandeurs d'emploi
- les retraités de plus de 60 ans.

Pour ces mêmes bénéficiaires, un abonnement annuel au tarif de 110,00 € sera créé.

En plus de la nouvelle tarification en faveur des titulaires de la Carte Mobilité Inclusion, il est aussi proposé la gratuité pour les accompagnants des personnes handicapées titulaires de la Carte Mobilité Inclusion.

Le tableau ci-après liste les propositions de tarifs applicables au **1^{er} juin 2021** dans les transports urbains STAS de Saint-Etienne Métropole.

Il est à noter que les tarifs dans les transports urbains n'ont pas évolué depuis janvier 2019.

Titre	03-janv-19	1er juin 2021
	tarifs TTC	tarifs TTC
Grand public		
Pass 1h30	1,40 €	1,40 €
Pass 1h30 vendu par le conducteur	1,60 €	1,60 €
1 jour évènementiel	3,20 €	3,20 €
Pass 10 voyages	10,00 €	10,00 €
Voyages Souplesse	1,00 €	1,00 €
Formule Liberté	1,00 €	1,00 €
Pass mensuel	47,00 €	47,00 €
Pass annuel	442,00 €	442,00 €
Pass annuel PDE	375,70 €	375,70 €
Pass Sénior annuel (non retraités)	312,00 €	312,00 €
Jeunes		
Pass -4 ans	gratuit	gratuit
Pass - 26 ans mensuel	37,00 €	10,00 €
Pass - 26 ans annuel	285,00 €	110,00 €
Pass étudiant -26 ans mensuel	27,50 €	10,00 €
Pass étudiant -26 ans annuel	213,00 €	110,00 €
Pass jeune Conseil Général annuel	315,00 €	315,00 €
Pass City classe	22,80 €	22,80 €
Tarifs sociaux		
Annuel Sénior retraités	312 €	110,00 €
Mensuel Sénior retraités	-	10,00 €
Annuel City Senior (catégorie 4)	235,00 €	110,00 €
Annuel City Senior (catégorie 3 - 25%)	176,25 €	54,00 €
Annuel City Senior (catégorie 2 - 50%)	117,50 €	54,00 €
Annuel City Senior (catégorie 1 - 75%)	58,75 €	54,00 €
Voyage Souplesse CMU-C	0,70 €	0,70 €
Mensuel CMU-C	11,20 €	10,00 €
Annuel CMU-C	112,00 €	110,00 €
Annuel PMR	-	110,00 €
Mensuel PMR	-	10,00 €
Non voyant	gratuit	gratuit
Pass tremplin mensuel (demandeur d'emploi)	11,20 €	10,00 €
Titres anciens combattants (50 voyages)	gratuit	gratuit
Tarifs spéciaux		
Titre P+R SNCF	15,00 €	15,00 €

2) Tarifs dans les transports scolaires :

Les tarifs dans les transports scolaires n'ont pas évolué depuis l'année scolaire 2019/2020.

Pour être cohérent avec l'évolution de la gamme tarifaire des transports urbains, il est proposé d'ajuster les tarifs annuels dans les transports scolaires pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :

- **Tarif 1 : 10€ par mois, soit 100,00 € pour 10 mois** (2 150 élèves en 2020/2021) : ce tarif permettrait l'accès :
 - à une ou plusieurs lignes de transports scolaires spécialisées et à l'ensemble du réseau STAS sur demande.
 - à une ligne régulière régionale.

- **Tarif 2 : 15€ par mois, soit 150,00 € pour 10 mois** (430 élèves en 2020/2021) : ce tarif donne accès :
 - au réseau de transport SNCF
 - au réseau STAS en complément d'une ou plusieurs lignes régulières régionales
 - au réseau STAS en complément de la SNCF (TCL au besoin)
 - au réseau de transport SNCF et à celui des TCL
 - au réseau de transport SNCF en complément d'une ou plusieurs lignes régulières régionales
 - à plusieurs lignes régulières régionales

Afin d'inciter les parents à respecter les dates d'inscription dans les transports scolaires, il est proposé de majorer les tarifs scolaires de 30 €, au titre de frais de dossier, pour toute inscription intervenant après le 31 juillet (sauf cas justifiés d'inscription tardive ou déménagement en cours d'année scolaire).

De fait, pour toute inscription souscrite à partir du 1^{er} Août, les tarifs suivants seront appliqués (donnant accès aux mêmes lignes et réseaux) :

- **Tarif 1 : 13€ par mois**
- **Tarif 2 : 18€ par mois**

Toutes les autres modalités relatives au règlement des transports scolaires demeurent.

3) Tarifs sur les lignes scolaires ouvertes au public :

Les personnes, quel que soit leur statut, qui souhaitent emprunter les lignes de transports scolaires spécifiques (sous réserve de places disponibles) ont la possibilité d'utiliser les titres suivants :

- Pass 1 voyage au tarif du Pass STAS 1h30
- Pass 10 voyages au tarif du Pass STAS 10 voyages
- Pass mois au tarif du Pass STAS Mensuel
- Pass mois jeunes (- de 26 ans) au tarif du Pass STAS Mensuel moins de 26 ans

4) Montant des contraventions :

Il est proposé une refonte de la grille des amendes afin d'apporter une réponse forte au non-respect des règles d'usages dans les transports urbains de Saint Etienne Métropole. Il s'agit le plus souvent d'une réévaluation des amendes.

Le tableau ci-dessous reprend le type d'amendes encourus, les tarifs et les frais de dossiers associés.

	03-janv-19			1er juin 2021	
	PV	Frais de dossier (sous 10 jours)	Frais de dossier (sous 30 jours)	PV max	Frais de dossier unique
Intitulés					
Sans titre de transport	52,00 €	10,00 €	20,00 €	72,00 €	50,00 €
Titre à décompte non validé	30,00 €	10,00 €	20,00 €	72,00 €	50,00 €
Règlement à bord	30,00 €	-	-	45,00 €	-
Abonnement oublié	52,00 €	10,00 €	20,00 €	72,00€*	5,00 €
Abonnement non validé	15,00 €	-	-	72,00€*	5,00 €
Trouble tranquillité	169,00 €	-	-	150,00 €	-
Interdiction de vapoter à bord du véhicule	30,00 €	-	-	30,00 €	-
Interdiction de fumer à bord du véhicule	68,00 €	-	-	75,00 €	-

Frais de dossiers supplémentaires en cas d'appel nécessaire aux forces de l'ordre : 40 €

* Dans le cas d'un abonnement non validé ou oublié, les PV sont ramenés de 72 € à 5 € (frais de dossier) sur demande d'indulgence et quel que soit le nombre d'indulgence demandée dans l'année. Il s'agit d'inciter à la validation plutôt que de pénaliser l'abonné.

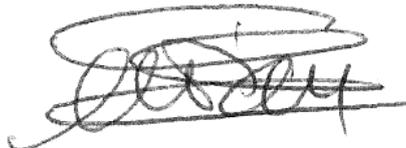
Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- approuve les nouveaux tarifs et le montant des contraventions dans les transports urbains tels que définis ci-dessus pour une application au 1^{er} juin 2021 ;
- approuve les nouveaux tarifs dans les transports scolaires tels que définis ci-dessus pour une application à partir de l'année scolaire 2021/2022.

- les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 70 du Budget Annexe Transport de l'exercice 2021.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

Gaël PERDRIAU